



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 novembre 2017

Délibération
n° CA 21112017-13

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 et L.954-2 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de l'Ecole de Management en date du 20 octobre 2017 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Des subventions d'un montant total de 19 500 € seront versées aux associations étudiantes selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Bureau des Etudiants	Fonctionnement	7 500,00 €
Junior Entreprise	Fonctionnement	4 500,00 €
Association des diplômés	Fonctionnement	7 500,00 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel 915 001

La Présidente de l'université

Corinne MASCALA

